

Autre partie à la procédure devant la chambre de recours de l'OHMI: Comercial Jacinto Parera, SA (Barcelone, Espagne)

Objet

Recours formé contre la décision de la deuxième chambre de recours de l'OHMI du 16 décembre 2010 (affaire R 449/2009-2), relative à une procédure d'annulation entre TMS Trademark-Schutzrechtsverwertungsgesellschaft mbH et Comercial Jacinto Parera, SA.

Dispositif

- 1) Le recours est rejeté.
- 2) TMS Trademark-Schutzrechtsverwertungsgesellschaft mbH est condamnée aux dépens.

(¹) JO C 139 du 7.5.2011.

Arrêt du Tribunal du 22 mai 2012 — Sport Eybl & Sports Experts/OHMI — Seven (SEVEN SUMMITS)

(Affaire T-179/11) (¹)

[«**Marque communautaire — Procédure d'opposition — Demande de marque communautaire figurative SEVEN SUMMITS — Marque communautaire figurative antérieure Seven — Motif relatif de refus — Risque de confusion — Article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) n° 207/2009**»]

(2012/C 200/32)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Partie requérante: Sport Eybl & Sports Experts GmbH (Wels, Autriche) (représentant: S. Fürst, avocat)

Partie défenderesse: Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (représentant: A. Folliard-Monguiral, agent)

Autre partie à la procédure devant la chambre de recours de l'OHMI, intervenant devant le Tribunal: Seven SpA (Leinì, Italie) (représentant: D. Sindico, avocat)

Objet

Recours formé contre la décision de la quatrième chambre de recours de l'OHMI du 17 janvier 2011 (affaire R 364/2010-4), relative à une procédure d'opposition entre Seven SpA et Sport Eybl & Sports Experts GmbH.

Dispositif

- 1) Le recours est rejeté.
- 2) Eybl & Sports Experts GmbH est condamnée à supporter ses propres dépens ainsi que ceux de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (OHMI) et de Seven SpA.

(¹) JO C 152 du 21.5.2011.

Arrêt du Tribunal du 22 mai 2012 — Vakalis/Commission

(Affaire T-317/11 P) (¹)

(«**Pourvoi — Fonction publique — Fonctionnaires — Pensions — Transfert des droits à pension nationaux — Calcul des annuités de pension — Dispositions générales d'exécution — Obligation de motivation — Principe du contradictoire — Égalité de traitement**»)

(2012/C 200/33)

Langue de procédure: le français

Parties

Partie requérante: Ioannis Vakalis (Luvinata, Italie) (représentant: S. Pappas, avocat)

Autre partie à la procédure: Commission européenne (représentants: D. Martin et J. Baquero Cruz, agents)

Objet

Pourvoi formé contre l'arrêt du Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne (première chambre) du 13 avril 2011, Vakalis/Commission (F-38/10, non encore publié au Recueil), et tendant à l'annulation de cet arrêt.

Dispositif

- 1) Le pourvoi est rejeté.
- 2) M. Ioannis Vakalis supportera ses propres dépens ainsi que ceux exposés par la Commission européenne dans le cadre de la présente instance.

(¹) JO C 282 du 24.9.2011.

Ordonnance du Tribunal du 24 mai 2012 — Fortress Participations/OHMI — FIG et Fortress Investment Group (FORTRESS)

(Affaire T-314/11) (¹)

(«**Marque communautaire — Procédure de nullité — Retrait de la demande de déclaration de nullité — Non-lieu à statuer**»)

(2012/C 200/34)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Partie requérante: Fortress Participations BV (Rotterdam, Pays-Bas) (représentants: initialement L. J. van de Braak, avocat, B. Ladas, solicitor, et S. Malynicz, barrister, puis L. J. van de Braak, S. Malynicz, R. Black, solicitor, et V. Baxter, solicitor)

Partie défenderesse: Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (représentant: V. Melgar, agent)

Autres parties à la procédure devant la chambre de recours de l'OHMI, intervenant devant le Tribunal: FIG LLC (New York, États-Unis); et Fortress Investment Group (UK) Ltd (Londres, Royaume-Uni) (représentants: J. Gray et R. Mallinson, avocats)